



PÉLIQ-AN

Programme
d'échanges linguistiques
intra-Québec
approche nouvelle

Document d'information

Processus de demande de subvention



TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
• Aperçu.....	3
• Objectifs	3
• Groupes cibles et jumelage.....	4
• Fonctions des coresponsables du projet.....	4
2. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME	5
• Critères d'admissibilité	5
• Présentation de la demande de subvention	6
3. ÉTUDE ET APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTION	6
• Envoi de la réponse	6
• Demande de modifications.....	6
• Annulation	7
4. ENVOI DE LA SUBVENTION	8
• Rapport de fin de projet.....	8
• Financement du programme	8
5. RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME	9
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Aperçu

Le Programme d'échanges linguistiques intra-Québec – approche nouvelle (PÉLIQ-AN) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec favorise la réalisation de projets d'échanges linguistiques entre des groupes d'élèves d'écoles du secteur anglophone et du secteur francophone du Québec. Il s'adresse tant aux écoles publiques qu'aux écoles privées, du primaire et du secondaire.

Il met à la disposition des enseignantes et des enseignants qui souhaitent réaliser un projet d'échanges avec leurs classes des outils, des ressources et des subventions pour couvrir une partie des coûts du projet.

Nous invitons les enseignantes et les enseignants qui souhaitent réaliser un projet dans le cadre du programme PÉLIQ-AN à se procurer le *Formulaire de demande de subvention* sur le site www.peliq-an.ca.

Objectifs

- Faciliter le jumelage entre des groupes d'élèves du secteur anglophone et du secteur francophone.
- Encourager les contacts à distance et en personne entre les groupes d'élèves participants.
- Développer les compétences langagières et les compétences transversales énoncées dans le Programme de formation de l'école québécoise.
- Développer le domaine général de formation « Vivre-ensemble et citoyenneté » défini dans le Programme de formation de l'école québécoise.
- Permettre à chaque groupe d'élèves participants de se familiariser avec la culture des personnes de l'autre groupe linguistique.
- Favoriser la communication et développer les liens entre les communautés anglophone et francophone du Québec.
- Permettre aux élèves participants d'interagir dans leur langue seconde, leur langue d'enseignement ou les deux langues, dans des contextes de la vie courante liés à leurs apprentissages scolaires.

Groupes cibles et jumelage

Le programme PÉLIQ-AN s'adresse à des groupes d'élèves d'écoles du secteur anglophone et du secteur francophone, publiques et privées, de l'enseignement primaire et secondaire du Québec.

L'enseignante ou l'enseignant qui souhaite participer au programme avec sa classe doit faire équipe avec une enseignante ou un enseignant de l'autre secteur linguistique. Ces deux enseignantes ou enseignants deviennent les coresponsables du projet.

L'enseignante ou l'enseignant qui ne trouve pas de partenaire de projet peut faire connaître son intérêt pour la réalisation d'un projet d'échanges avec une autre école en visitant la page Facebook du programme PÉLIQ-AN.

Fonctions des coresponsables du projet

- Les coresponsables du projet collaborent à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.
- Les coresponsables du projet assurent la planification pédagogique et logistique ainsi que la réalisation et la coordination des activités, avec l'accord de la direction de leur école et de leur commission scolaire ou de leur établissement d'enseignement privé.
- Les coresponsables du projet coordonnent conjointement la réalisation des activités et assurent tous les deux l'encadrement de leurs élèves durant toutes les activités.
- Les coresponsables du projet mettent en place les conditions propices aux contacts intergroupes, telles qu'elles sont énoncées dans la section De la théorie à la pratique du site www.peliq-an.ca.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME

Les deux enseignants jumelés élaborent un projet d'échanges linguistiques entre leurs classes, en tenant compte des critères d'admissibilité énoncés ci-après. Puis, à titre de coresponsables du projet, ils doivent remplir le *Formulaire de demande de subvention* et le faire parvenir à la coordonnatrice du programme au plus tard à la date indiquée sur le formulaire (**mi-octobre**).

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une subvention dans le cadre du programme PÉLIQ-AN, le projet soumis doit répondre aux critères suivants :

- Le projet vise la réalisation d'échanges linguistiques entre deux groupes participants appartenant aux deux secteurs linguistiques du Québec.
- Le projet s'insère dans un domaine général de formation du Programme de formation de l'école québécoise et favorise le développement des compétences linguistiques et des compétences transversales qui s'y rattachent.
- Toutes les activités du projet doivent avoir lieu durant l'année scolaire pour laquelle la subvention est accordée.
- Les activités du projet doivent faire en sorte que les deux groupes d'élèves participants aient des contacts en personne. La priorité sera accordée aux projets qui prévoient également des contacts à distance (au moyen des technologies, de la poste, etc.).
- Pour les contacts en personne entre les deux groupes, le projet prévoit l'utilisation du moyen de transport le plus économique.
- Les deux groupes participant au projet sont de la même région ou de régions limitrophes.
- Le projet permet aux élèves de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun ou d'une production commune.

N.B. : Pour permettre la réalisation du plus grand nombre de projets possible, la priorité est accordée à ceux qui offrent des activités pédagogiques stimulantes pour les élèves, au meilleur coût.

Présentation de la demande de subvention

Après avoir établi l'admissibilité de leur projet, les deux coresponsables remplissent le *Formulaire de demande de subvention*, qui se trouve sur le site du programme PÉLIQ-AN.

Les coresponsables ainsi que les directeur.rice.s doivent signer le formulaire et l'envoyer au coordonateur du programme PELIQ-an à la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone (DSREA) par la poste. Cependant, les coresponsables peuvent demander à la direction d'envoyer le formulaire électronique dûment rempli à l'adresse projetpeligan@education.gouv.qc.ca. Le formulaire n'a pas besoin d'être signé dans ce cas.

3. ÉTUDE ET APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Un comité d'évaluation mis sur pied par la coordonnatrice du programme étudie toutes les demandes de subvention reçues à la date limite de présentation au nom de la DSREA du MEES.

Envoi de la réponse

La DSREA communique sa décision dans un délai de deux semaines à compter de la date limite de présentation des demandes de subvention. Il envoie, pour ce faire, une lettre à la direction générale des commissions scolaires visées, avec copies conformes à la direction de chaque école et à chaque coresponsable du projet. Dans le cas des établissements d'enseignement privés, la lettre est envoyée à la direction de chaque établissement, avec copies conformes à chaque coresponsable du projet.

Demande de modifications

La DSREA peut demander que des modifications soient apportées au projet. Le cas échéant, les coresponsables du projet doivent indiquer à la coordonnatrice du programme, dans un délai d'une semaine après la réception de la réponse, s'ils approuvent ou refusent ces modifications.

Annulation

Si les coresponsables se voient obligés d'annuler leur projet, ils doivent en aviser la coordonnatrice du programme dans les plus brefs délais.

4. ENVOI DE LA SUBVENTION

Le MEES envoie la subvention aux commissions scolaires ou à la direction des établissements d'enseignement privés en un seul versement. Le versement est envoyé au terme du projet, après réception, examen et validation du *Rapport de fin de projet* et du *Formulaire de justification des frais de suppléance*.

Rapport de fin de projet

Au terme du projet et **au plus tard le 20 juin de l'année en cours**, chaque coresponsable doit remplir le *Rapport de fin de projet* et le *Formulaire de justification des frais de suppléance* et les faire parvenir à la coordonnatrice du programme.

Financement du programme

Les fonds affectés au financement du programme PÉLIQ-AN proviennent de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes.

5. RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME

Étapes	Échéances
<p>1. Après avoir lu le document d'information, les coresponsables du projet remplissent le <i>Formulaire de demande de subvention</i> accessible au www.peliq-an.ca, selon la marche à suivre expliquée à la page 1 du formulaire.</p>	<p>Au début de l'année scolaire</p>
<p>2. Chaque coresponsable fait parvenir sa copie du Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé à la coordonnatrice du programme à la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone (DSREA) du MEES.</p>	<p>À la mi-octobre</p>
<p>3. La DSREA approuve ou refuse la demande, puis envoie une lettre à la direction générale des commissions scolaires visées, avec copies conformes à la direction de chaque école et à chaque coresponsable du projet. Dans le cas des établissements d'enseignement privés, il envoie la lettre à la direction de chaque établissement, avec copies conformes à chaque coresponsable du projet.</p>	<p>Fin octobre</p>
<p>4. S'il y a lieu, les coresponsables indiquent à la coordonnatrice du programme PÉLIQ-AN s'ils acceptent ou refusent les modifications qu'il leur est demandé d'apporter au projet.</p>	<p>Première semaine de novembre</p>
<p>5. Les coresponsables réalisent le projet approuvé dans les délais prévus, à l'intérieur de l'année scolaire en cours.</p>	<p>Selon les délais prévus</p>
<p>6. Au terme du projet, chaque coresponsable remplit le <i>Rapport de fin de projet</i> et le <i>Formulaire de justification des frais de suppléance</i> accessibles au www.peliq-an.ca, et les fait parvenir à la coordonnatrice du programme.</p>	<p>Au plus tard le 20 juin de l'année en cours</p>
<p>7. Après examen du <i>Rapport de fin de projet</i> et le <i>Formulaire de justification des frais de suppléance</i>, le MEES envoie le versement de la subvention aux commissions scolaires ou à la direction des établissements d'enseignement privés.</p>	<p>Fin juin</p>

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la coordonnatrice du programme :

Melanie Kerridge
Direction du soutien au réseau éducatif anglophone
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
600 rue Fullum, 10^{ème} étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : (514) 873-3339, poste 5412
Télécopieur : (514) 864-4181
Courriel : projetpelican@education.gouv.qc.ca